



Les « corps intermédiaires », un concept vital !

**Les « corps intermédiaires » hier et
aujourd'hui, essai de définition et réflexions
actuelles sur leurs fonctions en démocratie**

Les Équipes Populaires - Étude 2017

Guillaume Lohest

LES « CORPS INTERMÉDIAIRES », UN CONCEPT VITAL !

POINTS DE REPÈRES

Editrice responsable : Christine Steinbach, rue du Lombard, 8 - 5000 Namur
Achevé d'imprimer en décembre 2017 - Dépôt légal D/2017/5622/1
Photo de couverture : Domaine public



Introduction

Si vous faites partie de la grande majorité de la population qui n'a qu'une vague idée de ce que signifie l'expression « corps intermédiaires », cette étude est pour vous.

Mettons-nous à votre place - ce qui n'est pas compliqué car nous y étions il y a quelques mois. Une recherche sur Google fait apparaître cette question : « *Qui sont ces corps intermédiaires que déteste Sarkozy ?* ». Tiens, que vient faire Sarkozy dans cette histoire ? Petit rappel des faits. En 2012, le président français sortant, en pleine campagne électorale et dans l'espoir de renouveler son mandat, tire à boulets rouges sur les corps intermédiaires. Morceaux choisis : « *Pendant cinq ans, j'ai pu mesurer la puissance des corps intermédiaires qui s'interposent parfois entre le peuple et le sommet de l'État, qui prétendent souvent parler au nom des Français et qui en vérité confisquent la parole des Français. Ce ne sont pas les Français qui sont rétifs aux réformes mais les corps intermédiaires qui n'aiment rien tant que l'immobilisme.* » Bigre ! Que peuvent donc être ces étranges oiseaux ?

Fait étrange, cinq ans plus tard, voici qu'un autre (futur) président français, Emmanuel Macron, en ajoute une couche. « *On a besoin de corps intermédiaires, mais à la bonne place* », dit-il dans une interview où il évoque les syndicats. Que veut-il dire ? Qu'il les préfère actifs au niveau des entreprises ou au niveau des branches professionnelles, mais pas à l'échelon national où, ajoute-t-il, ils sont « *trop politiques* ». En somme, Emmanuel Macron souhaite « remettre les corps intermédiaires à leur place », mais il le dit plus subtilement que Nicolas Sarkozy. Le style a changé, le contenu est le même.

Les choses se clarifient. Apparemment, quand ils disent « corps intermédiaires », les politiques pensent surtout aux syndicats, qui les gênent dans leurs projets de réformes socio-économiques. Pourtant, l'expression n'est pas censée désigner uniquement les syndicats. Elle évoque plus généralement, pour faire bref, tous les groupes ou toutes les instances intermédiaires, situés entre les citoyens et l'État. Mais cette expression n'est plus autant prononcée qu'autrefois. Et à écouter ceux qui l'utilisent encore, on peut remarquer qu'elle recouvre des réalités plus ou moins vastes. Un certain flou entoure le concept. Ainsi, comme le signale Clotilde Druelle-Korn, la formule intrigue. Elle est « à la fois parlante et floue, teintée d'archaïsme. Il n'est pas aisé de donner une définition de ces corps qui sont partout autour de nous et d'une grande diversité¹ ».

En Belgique, l'expression « corps intermédiaires » fait partie d'un jargon politique

1. Clotilde Druelle-Korn, « Diktat des « corps intermédiaires » ? » dans *Le Monde*, 19 mars 2012.

moins répandu dans l'usage courant que chez nos voisins français. Dans le monde associatif ou syndical, on l'emploie davantage, mais on peut affirmer sans risque qu'il s'agit d'une notion tout à fait inconnue du grand public. Une notion en voie de disparition, sans doute. Pourquoi, dès lors, s'obstiner à écrire sur le sujet une étude entière ?

Aussi loin que nous puissions nous en souvenir, cette idée étrange a quelque chose à voir avec la formation en Belgique d'un gouvernement fédéral MR-NVA-CD&V. Dès les premiers mois qui ont suivi l'accord de gouvernement, certaines craintes se sont confirmées : les « corps intermédiaires » étaient attaqués de front. Le rôle des partenaires sociaux dans la gestion de la sécurité sociale était minimisé, les mutuelles mises en cause, les syndicats accusés systématiquement de « prendre en otage » la population lors des grèves... Ce n'était pas si neuf que cela, mais c'était plus violent, plus assumé que jamais. Les médias et la perception par l'opinion publique semblaient même suivre dans le même sens.

Dans un tel contexte, il nous semble important, avant même de décrire ces attaques politiques et les questions que cela pose à nos organisations pour l'avenir (cela devra faire l'objet d'une autre étude), de remettre en perspective le concept de « corps intermédiaire ». Car à nos yeux, il est indispensable à une compréhension profonde de ce qu'est la démocratie. Ainsi que le signalait récemment Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC : « *Certains responsables politiques rêvent tout haut qu'une fois élu, ils font ce qu'ils veulent pendant cinq ans. Mais la démocratie, c'est plus que cela. C'est un dialogue permanent avec les corps intermédiaires, qui amènent de la stabilité, plutôt qu'une relation directe entre un élu et le peuple.*² »

Ce qui nous semble une évidence mérite toutefois d'être approfondi, développé, expliqué. C'est manifestement devenu une nécessité : la plupart des gens pensent désormais que la démocratie se résume aux élections et à quelques libertés fondamentales. Le pragmatisme et l'efficacité économique sont devenus les critères majeurs d'évaluation de l'action politique. Tout ce qui fait obstacle à des décisions gouvernementales rapides est considéré comme archaïque. Soit. Mais c'est oublier un peu vite que la démocratie n'est pas un dispositif, une procédure, une liste d'instruments. C'est bien davantage : un ensemble complexe qui comprend ces outils, bien sûr, mais exige aussi des pratiques collectives, des équilibres de forces, des contrepouvoirs, du conflit.

Cette étude a donc pour but d'attirer l'attention, à l'aide d'une expression un peu datée, sur les menaces qui pèseraient sur une démocratie « light », une démocratie qui se viderait de sa substance pour n'être plus qu'une coquille vide, un rendez-vous dans les urnes une fois tous les lustres -et entretemps, laissez faire les pros.

2. Laurent Gérard, « L'avertissement de Marie-Hélène Ska au politique », *La Libre*, 17 septembre 2017.

Les découvertes que nous avons faites et les questions que nous nous sommes posées au contact de cette expression, « corps intermédiaires », sont riches et complexes. Elles font voyager dans l'histoire de la révolution française, dans la naissance du syndicalisme, dans le pays des concepts, dans l'actualité d'ici et d'ailleurs. Ces réflexions invitent à observer la démocratie, et plus fondamentalement la société, la politique, avec un regard moins immédiat que celui par lequel nous sommes habitués à les considérer, pris que nous sommes dans les urgences de notre temps. Plus généralement, elles dessinent un paysage démocratique dans lequel la conflictualité est fondamentale.

En tant que mouvement d'éducation populaire, faisant lui-même partie d'un plus large mouvement encore aux côtés d'autres organisations militantes, syndicales et mutualistes, nous sommes nous-mêmes interpellés par la notion de « corps intermédiaires ». À titre d'anecdote, lors de notre dernier congrès appelé à redéfinir nos orientations, cette expression a fait débat. Certains membres estimaient qu'elle n'avait pas sa place dans notre vision sociétale car elle signifie qu'on accepte l'existence de lobbies privés, par exemple. C'est une excellente illustration de la richesse des débats ouverts par une expression aussi vaste et polysémique.

Nous avons pris plaisir à naviguer en toute liberté dans ces débats, avec pour seul guide ces deux mots étranges et désuets : corps intermédiaires. Nous espérons qu'à la lecture, il puisse en être de même, et que les questions et réflexions proposées soient à la fois assez cohérentes pour être partagées, et assez ouvertes pour être poursuivies.

La première partie de cette étude aura pour objectif d'esquisser une définition des corps intermédiaires et d'analyser la pertinence, les ambiguïtés et les contours problématiques d'une telle expression. Que désigne-t-elle ? Quelle est son histoire politique ? Quelles sont les notions proches ? Faut-il continuer à l'utiliser ? Et pour dire quoi ?

La seconde partie tentera de montrer pourquoi les corps intermédiaires sont indispensables à la démocratie. Que se passe-t-il quand on les supprime, par exemple ? En quoi l'individualisme contemporain repose-t-il sur une illusion ? Et, pour finir, quelles fonctions remplissent ces corps intermédiaires dans la société ?

Bonne lecture !



Les corps intermédiaires, une notion à définir

1.1. Première approche

« Les corps intermédiaires, héritiers des corps de l'Ancien Régime, sont des groupes sociaux et humains, situés entre l'individu et l'État, indépendants et autonomes, constitués naturellement ou par accord délibéré en vue d'atteindre un objectif commun aux personnes qui les composent (partis politiques, entreprises et syndicats, divisions administratives du territoire, chambres de commerce et d'industrie, associations, voire groupes de pression, etc.)³ ».

Cette définition, tirée de l'encyclopédie en ligne Wikipédia, donne un premier aperçu de ce dont on parle. Notons qu'il s'agit d'une acception très large des corps intermédiaires : les entreprises, les partis politiques, les provinces, les lobbies même en feraient partie... Certains y ajoutent encore les clubs sportifs, les institutions religieuses, voire la famille. Bien que très vaste, cette définition donne un élément essentiel : il s'agit d'ensembles intermédiaires entre l'État et les Individus, deux entités qui, elles, renvoient à des réalités plus faciles à appréhender.

Mais pourquoi « corps » ? Ce mot, désuet pour désigner un groupe social, renvoie aux anciens « corps » de l'Ancien Régime. Avant la Révolution française, en effet, les métiers étaient organisés en communautés professionnelles d'artisans ou de marchands, autorisées par le Pouvoir à exercer : guildes, jurandes, corporations... L'accès aux professions était solidement réglementé. Les Villes, les ordres (clergé, noblesse, Tiers-État) étaient d'autres éléments qui contribuaient à « fixer » la société dans un ordre supposé immuable. Évidemment, les corps intermédiaires dont on parle aujourd'hui ne sont pas ceux de l'Ancien Régime.

3. Wikipédia, page consultée le 6 septembre 2017.

La nature du pouvoir a changé. En démocratie, le rôle des corps intermédiaires est sensiblement différent de celui qu'ils pouvaient avoir dans un système féodal ou sous une monarchie absolue de Droit divin. Mais certains éléments sont en continuité avec les anciens « corps » : les branches professionnelles d'aujourd'hui en sont en partie héritières, de même que certaines divisions administratives de territoires. Enfin, même si l'État a remplacé la royauté, et si les sujets du roi sont devenus des citoyens, notons que la place occupée par les corps intermédiaires est la même, entre le lieu central du pouvoir et les vies individuelles. Nous tenterons, plus loin, de distinguer plus précisément quelles fonctions les corps intermédiaires actuels partagent avec les anciens corps, et quelles fonctions ils remplissent de manière inédite.

Pierre Rosanvallon, sociologue et historien français, l'un des chercheurs ayant le plus étudié dans le monde francophone les rapports entre l'État, la démocratie et les corps intermédiaires, dit de ceux-ci qu'ils sont des « institutions de l'interaction ». Cette nouvelle expression affine déjà quelque peu la perspective. On ne considère plus ici tout ce qui pourrait s'intercaler entre l'État et les Individus, mais plus précisément des « formes reconnues de la société civile organisée constituant un troisième secteur organisé, coulissant, d'une part, entre l'État et les individus/citoyens, et d'autre part, entre l'État et le marché⁴ ».

Mentionnons enfin, en guise de fil rouge pour ce qui va suivre, la célèbre phrase du philosophe Alexis de Tocqueville qui plaidait pour l'existence de corps intermédiaires dans la démocratie, alors que la Révolution Française les avait interdits (cf. ci-dessous). Dans son ouvrage *L'Ancien Régime et la Révolution*, il a ainsi « stigmatisé un pouvoir central "parvenu à détruire tous les pouvoirs intermédiaires", apparaissant "comme le seul ressort de la machine sociale, l'agent unique et nécessaire de la vie publique", ayant fait en sorte "qu'entre lui et les particuliers, il n'existe plus rien qu'un espace immense et vide" »⁵. Un « espace immense et vide » entre le pouvoir central et les particuliers : telle est donc la place que les corps intermédiaires sont appelés à occuper. Quels corps, et pour remplir quelles fonctions ?

4. *Les corps intermédiaires en France. Concept(s), généalogie et échelles* (collectif), Armand Collin, 2016, pages 5-13, Introduction par Christine Bouneau. <https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2016-1-page-5.htm#re63no63>

5. *Les corps intermédiaires : facteurs de liberté ou de contrôle social ?*, Débat de printemps organisé les 18 et 19 mai 2004 par la Maison Franco-Japonaise, compte-rendu par Bernard Thomann.

1.2. La « nébuleuse » des corps intermédiaires

On l'a vu, les corps intermédiaires, dans l'usage le plus large de l'expression, recouvrent une très grande diversité de groupes sociaux. Faisons ici l'exercice de citer, sans les trier, tous les exemples de corps intermédiaires déjà rencontrés à la lecture d'articles ou de commentaires. Tous peuvent être situés entre l'État et les individus, de manière à combler « l'espace immense et vide » décrit par Tocqueville.

- Les syndicats
- Les mutuelles
- Les partis politiques
- Les associations
- Les parlements
- Les ONG
- Les chambres et tribunaux de commerce
- Les provinces ou départements
- Les communes
- Les « conseils » consultatifs (ex. Le Conseil économique et social)
- Les groupes de pression et lobbies
- La famille
- Les Églises
- Les fondations, clubs ou cercles
- Les médias

Et encore ! Nous en avons peut-être oublié l'un ou l'autre... Mais cette liste montre bien la nécessité de mieux définir les corps intermédiaires ou, à tout le moins, d'en dresser une typologie qui permettra, par la suite, de montrer la nature des rapports qu'ils peuvent entretenir avec les individus et le pouvoir, avec les notions d'émancipation individuelle et collective, de représentativité, de démocratie.

Pierre Rosanvallon classe les corps intermédiaires en trois catégories qui correspondent à des séquences historiques différentes :

- 1) Les corps intermédiaires traditionnels, « pré-étatiques » : par exemple la famille, l'Église ou les groupements religieux, des œuvres de charité...
- 2) Les corps intermédiaires de la modernité économique : partis politiques, associations dont la finalité est sociale ou économique, syndicats, mutuelles...
- 3) Les corps intermédiaires de la complexification de la société : ONG ou autorités de régulation, c'est-à-dire des institutions chargées de veiller à un fonctionnement équilibré des marchés.

Une autre typologie, plus étroite, est proposée par Yves Mény. Celui-ci regroupe les corps intermédiaires selon leur fonction :

- 1) Les associations
- 2) Les organisations professionnelles sectorielles : chambre de commerce, chambre d'agriculture, ordre des médecins, des avocats...

- 3) Les organisations politico-sociales : partis politiques, syndicats, fédérations patronales
- 4) Les médias peuvent être ajoutés comme ensemble à part

Ces deux classements, on le voit, ne se superposent pas. Ils sont plutôt complémentaires, certains corps intermédiaires étant difficiles à classer dans l'une ou l'autre des deux typologies. À ce stade, nous pouvons déjà grossièrement avancer que cette étude ne concernera pas la première catégorie décrite par Rosanvallon, à savoir les corps intermédiaires traditionnels, de même que les catégories 2 et 4 d'Yves Mény, les organisations professionnelles sectorielles et les médias. Toutefois, ce ciblage demeure imprécis. Car si nous centrerons notre propos sur les syndicats, les associations et les mutuelles (catégorie 2 de Rosanvallon) et les ONG (catégorie 3 de Mény), nous ne parlerons pas des partis politiques ou des autorités de régulation pourtant placés dans ces deux catégories. Il faudra donc encore affiner notre schéma.

Pour l'instant, signalons que le choix des corps intermédiaires sur lesquels nous nous attarderons ne correspond pas à une classification théorique mais à une observation empirique. En effet, certains d'entre eux sont particulièrement stigmatisés et attaqués par les gouvernements d'inspiration néolibérale. Cela signifie que la conception de la démocratie de ces gouvernements est en rupture avec l'organisation de la société telle que nous l'avons connue depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les syndicats, les mutuelles, certaines associations sont considérées comme des « corps étrangers » à l'idéal de démocratie poursuivi par les tenants du néolibéralisme. C'est d'autant plus significatif que cela n'a pas toujours été le cas. La social-démocratie se caractérisait au contraire par la prise en compte des corps intermédiaires et leur participation à la vie politique et économique. Voyons rapidement comment, historiquement, nous en étions arrivés là.

1.3. Les corps intermédiaires contre la République (française) ?

Dans la littérature francophone concernant les corps intermédiaires, une large proportion des textes concerne le rapport ambigu que les acteurs politiques français entretiennent avec les corps intermédiaires. Bien que cela ne nous concerne pas directement, ce détour par chez nos voisins, par ce qu'il faut bien désigner comme une obsession franco-française, est très éclairant au sujet de la place que jouent les corps intermédiaires dans les démocraties modernes. Nous avons l'habitude, en Belgique, dans l'univers social-chrétien en particulier, de les considérer comme une évidence du jeu démocratique et de la vie en société. Ceux qui les remettent ouvertement en cause sont minoritaires et se situent tous à droite, voire à l'extrême droite de l'échiquier politique. En France, la situation est moins claire : il y existe une tradition jacobine (cf. ci-dessous), attachée à la souveraineté du peuple, à son indivisibilité, et ce "jacobinisme" peut plaire à la fois

à des tenants du gaullisme, à des communistes et à une partie des socialistes. Pour faire bref, on peut trouver en France des progressistes hostiles au concept de corps intermédiaire.

Cette étrangeté remonte à la Révolution française. Comme l'écrivent Alain Chatriot et Claire Lemerrier, « *la scène originelle se joue donc avant la proclamation de la République, en 1791. La loi d'Allarde, supprimant les "corporations de métiers" (2-17 mars 1791), est suivie de la loi Le Chapelier (14-17 juin) qui proscribit les réunions particulières, l'élection de syndicats, le dépôt de pétitions en nom collectif. Elle s'inscrit dans un refus face au foisonnement des clubs, et devient une référence du fait de ses attendus : "il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général" ; "il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation"*⁶ ».

En 1791, les lois d'Allarde et Le Chapelier ont ainsi pour objectif d'éviter à « l'esprit de corps » de se reconstituer. Ce que les révolutionnaires ont alors dans le viseur, ce ne sont évidemment ni des syndicats professionnels ni des mutuelles - qui n'existent pas encore comme tels - mais les anciennes corporations de métier et tous les signes d'appartenance à un ordre religieux, à l'aristocratie, en bref tout ce qui rappellerait les privilèges du système féodal. L'ambition révolutionnaire est d'instaurer une relation directe entre les citoyens et la République et une égalité entre les citoyens. Toute autre identité est bannie du champ politique. Cet idéal de souveraineté populaire et d'indivisibilité de la République est appelé le « **jacobinisme** », du nom du club des Jacobins dont les membres se réunissaient au couvent des Jacobins pendant les années de la Révolution française.

Mais cette interdiction des corps intermédiaires en France ne va pas perdurer telle quelle. Même s'il imprègne durablement les esprits jusqu'à aujourd'hui, le jacobinisme n'est que la partie émergée d'une histoire sociopolitique plus nuancée dans les faits⁷. Tout le long du dix-neuvième siècle, la succession des régimes politiques en France va petit à petit desserrer l'étau autour des corps intermédiaires. Pour des raisons pratiques d'une part, car un État centralisé ne peut tout faire tout seul : il a besoin de prolongements, de chambres de conseil, de divisions administratives qui instaurent de fait des « intermédiaires » dans la relation entre le pouvoir et les citoyens. D'autre part, les interactions sociales font naturellement émerger des groupes (syndicats et mutuelles entre autres) qui vont s'auto-organiser et entrer en relation conflictuelle avec les autorités économiques et politiques. Celles-ci, en grande partie par réalisme et pour repousser le spectre du communisme, voient dans le dialogue avec les corps intermédiaires émergents l'occasion de « contenir » la colère et les revendications des travailleurs. Enfin, sous l'influence d'une discipline en train de naître, la

6. Alain Chatriot et Claire Lemerrier, *Les corps intermédiaires* dans Vincent Duclert et Christophe Prochasson (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Flammarion, 2002, pp. 691-698. <https://hal.archives-ouvertes.fr/>

7. Pierre Rosanvallon, « Les corps intermédiaires et la question du jacobinisme » dans la revue *Constructif, Les corps intermédiaires en perspective*, n°30, novembre 2011.

sociologie, le regard change sur ce qu'est une société : ce n'est pas seulement une agglomération d'individus. Le lien social se construit aussi par l'appartenance à des groupes sociaux, par l'identité collective. En France, ces évolutions aboutissent donc logiquement, en 1884, à la légalisation des syndicats et, en 1901, des associations.

On peut donc dire que la méfiance française à l'égard des corps intermédiaires est moindre dans les faits que dans les discours. Pour désigner cette disposition essentiellement mentale héritée de la Révolution, Pierre Rosanvallon parle d'une « culture politique de la généralité », dans le sens où les Français accordent une grande importance - excessive ? - à la possibilité d'organiser la société selon un schéma assez simple et centralisé : les citoyens votent et les élus construisent les lois de la République, supposées se suffire à elles-mêmes. Pour nous autres Belges, qui observons la vie politique française de près mais avec recul et une amicale dérision, les incantations régulières à des mots tels que « la 5^e République », « les élus de la Nation », ou l'attente récurrente d'un « président providentiel » qui réglerait tous les malheurs du pays, a de quoi faire sourire. C'est indéniablement le signe de cette « culture politique de la généralité » que nous ne possédons pas, nous qui vivons dans la complexité de niveaux de pouvoir superposés (Communautés, Régions) et sous un régime de monarchie parlementaire. Pour la Belgique, il faudrait vraisemblablement parler d'une « culture politique de la particularité » voire de « l'absurdité » - d'où un sens aigu du consensus, de l'autodérision et du surréalisme...

1.4. Petite « archéologie » des corps intermédiaires

Il serait hasardeux de s'aventurer ici en profondeur dans des considérations de philosophie politique, mais il semble nécessaire de fournir quelques éléments d'ossature à cette étude. Cela permettra aussi de raccrocher l'actualité à une histoire plus longue et à des cohérences de pensée et de discours qui, à première vue, peuvent sembler confuses.

Si l'on remonte plusieurs siècles en arrière, dès avant la Révolution française, on peut observer que parmi les penseurs des *Lumières*, le débat sur le rôle des groupes intermédiaires entre le pouvoir et les individus était déjà ouvert (ne disons pas « corps intermédiaires » pour éviter la confusion avec ceux de notre époque). Et il va perdurer jusqu'à nos jours, sous des modalités propres à chaque époque mais toujours en partie en référence aux conceptions philosophiques antérieures.

1.4.1. Au 18^e siècle...

Montesquieu (1689-1755), dans *De l'Esprit des lois*, a développé une théorie et une typologie du pouvoir politique. Il est l'inspirateur majeur du principe de séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire). Il a également classé les

différents types de régimes politiques : monarchie, despotisme, république. L'une des grandes idées de Montesquieu est l'**équilibre des pouvoirs**, qui se contrebalancent l'un l'autre. Dans cette logique, il considérait les groupes intermédiaires de l'époque, donc y compris la noblesse, comme des éléments concourant à l'équilibre des pouvoirs. C'est ce qui explique notamment sa distinction entre le despotisme et la monarchie, terme qui n'avait pas chez Montesquieu de connotation négative. Mais n'oublions pas qu'il théorisait cela au milieu du 18^e siècle, avant les révolutions américaine et française. Sans faire de rapprochement entre les corps intermédiaires de son époque et ceux de la nôtre, on peut tout de même retenir cette vision d'un équilibre des pouvoirs par l'existence de groupes sociaux intermédiaires.

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) avait une conception opposée. Pour lui, et dans l'esprit que reprendront à sa suite les révolutionnaires français, **le peuple est souverain** et traduit en lois ce qu'il appelle la « volonté générale ». Son modèle de régime politique est la démocratie pure ou directe. Cela ne laisse aucune légitimité à des éventuels groupes sociaux intermédiaires, qui sont vus comme une entrave à l'expression de la volonté générale, une soumission à des autorités particulières. Il s'agit bien sûr d'une inspiration majeure du jacobinisme que nous avons mentionné plus haut.

1.4.2. Au 19^e siècle...

Alexis de Tocqueville (1805-1859), que nous avons déjà cité est, en quelque sorte, la **“star” française des corps intermédiaires**, autour duquel tous les débats sur ce sujet s'articulent, même jusqu'à aujourd'hui. Il écrit ses deux œuvres majeures (*De la démocratie en Amérique*, 1835 et 1840 et *L'ancien régime et la Révolution*, 1856) après les révolutions américaine (1776) et française (1789). **En bref, ce qu'affirme Tocqueville, c'est que la démocratie a besoin de corps intermédiaires.** Sa critique du jacobinisme - qui est un idéal de souveraineté populaire sans intermédiaire mais qui débouche en pratique sur une centralisation à outrance - repose notamment sur son analyse du fonctionnement de la société américaine, où il a pu observer une démocratie construite « par le bas », reposant sur l'exercice des libertés et l'association des individus, tandis que la démocratie française s'est imposée « par le haut », en décapitant littéralement l'ancien pouvoir monarchique. Tocqueville met donc en garde contre une forme de « despotisme égalitaire » qui viderait la liberté de son sens si les citoyens s'en remettent à l'État pour toutes choses. Les corps intermédiaires sont à ses yeux le signe que la liberté des individus peut prendre forme dans l'association, et combler ainsi l'espace entre ceux-ci et le pouvoir central. C'est donc au nom d'un libéralisme politique, en promouvant le droit de s'associer librement, que Tocqueville réhabilite les corps intermédiaires. Cela lui vaudra l'indifférence et la méfiance de la plupart des penseurs marxistes qui viendront après lui.

Plus tard dans le 19^e siècle, celui qui est considéré comme l'un des principaux fondateurs de la sociologie moderne, **Émile Durkheim (1858-1917)**, développera lui

aussi une réflexion sur les corps intermédiaires, en partie dans la lignée de Montesquieu et de Tocqueville. Il écrit ainsi : « *L'État, dans nos grandes sociétés, est tellement loin des intérêts particuliers, qu'il ne peut tenir compte des conditions spéciales, locales, etc., dans lesquelles ils se trouvent. Quand donc il essaie de les régler, il n'y parvient qu'en leur faisant violence et en les dénaturant. (...) La force collective qu'est l'État, pour être libératrice de l'individu, a besoin elle-même de contrepoids ; elle doit être contenue par d'autres forces collectives, à savoir par ces groupes secondaires (...). Et c'est de ce conflit des forces sociales que naissent les libertés individuelles* »⁸. On voit apparaître ici une notion de complémentarité entre l'État et les corps intermédiaires. L'État n'est pas vu comme une entité totalisante et despotique, mais comme libératrice de l'individu, pour autant qu'il soit contenu par d'autres groupes secondaires.

La **sociologie moderne**, en train de naître, réfute, elle aussi, la vision idéologique et abstraite de Rousseau et des Jacobins. Les hommes ne font pas de la politique de façon désincarnée, en venant de nulle part : ils appartiennent à des groupes sociaux, ont un passé, se projettent dans un avenir en fonction de leurs identités culturelles. Vers la fin du 19^e siècle, il y a un certain consensus sur le fait qu'il faut articuler la démocratie avec la réalité sociale. La société n'est pas une juxtaposition de citoyens abstraits mais un ensemble organique, vivant, animé par des forces sociales qui ont leur vie propre... et qu'il faut parvenir à « représenter » dans la vie démocratique.

C'est à cette même époque que l'Église se dote d'une véritable **doctrine sociale** en dialogue avec les conséquences de la révolution industrielle. À partir de la célèbre encyclique *Rerum Novarum* (les « choses nouvelles »), promulguée en 1891 par le pape Léon XIII, l'Église se positionne sur la question sociale. Elle reconnaît et souligne le rôle des corps intermédiaires et le droit d'association. Elle encourage le syndicalisme chrétien, se positionnant ainsi à la fois contre les idées socialistes athées et contre les injustices créées par le capitalisme. La doctrine sociale de l'Église se fonde sur quatre principes fondamentaux : la dignité de la personne, le bien commun, la subsidiarité et la solidarité. Nous évoquerons plus loin le **principe de subsidiarité**, qui est une notion liée à la reconnaissance des corps intermédiaires.

Signalons enfin, pour terminer ce tour d'horizon du 19^e siècle, que c'est évidemment **l'avènement du syndicalisme** puis son institutionnalisation qui ont contribué le plus largement à donner aux corps intermédiaires modernes une légitimité et un rôle politique visible et évident. Les syndicats sont le premier corps intermédiaire qui vient à l'esprit aujourd'hui quand il s'agit de citer un exemple. Ce n'est pas pour rien : ils restent la concrétisation la plus claire et la plus vaste du phénomène. C'est à ce titre qu'ils sont les plus attaqués parmi l'ensemble des organisations collectives. C'est aussi pour cette raison qu'ils seront souvent pris comme exemples dans cette étude.

8. Cet extrait des *Leçons de sociologie* de Durkheim est cité par Dominique Casajus, « Montesquieu, Tocqueville, Durkheim : variations autour d'une typologie » dans *L'Homme*, 1996, tome 36 n° 140, pp. 7-24.

1.4.3. Au 20^e siècle..

Conséquence de la légitimation progressive des corps intermédiaires tout le long du 19^e siècle, les théories économiques du 20^e siècle vont les prendre en compte et leur donner plus ou moins d'importance. À partir des années 1980, les choses changeront et le néolibéralisme cherchera à saper les fondements de leur existence. Nous signalerons seulement ici, sans entrer dans les détails, quelques éléments de compréhension des dynamiques économiques du 20^e siècle avant cette rupture majeure.

Un petit mot tout d'abord pour sortir de France... et prendre la direction de l'Allemagne. Les théories de l'**ordolibéralisme** y prennent naissance dans les années 1930. Ce courant économique, qui va influencer les orientations de la future Union européenne et va évoluer sous l'influence du néolibéralisme anglo-saxon, se comprend à l'origine comme une sorte de libéralisme « ordonné ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Que le principe de l'économie de marché n'est pas remis en cause, loin de là, mais que l'État doit être un « ordonnateur », avec une distinction des rôles qui garantit que l'économie reste dans un certain cadre moral : une banque centrale indépendante pour ce qui relève de la gestion monétaire, la fixation des salaires est laissée aux partenaires sociaux, l'État n'intervient surtout pas dans les politiques économiques ou monétaires (pas de dévaluation), il doit se limiter à veiller au respect de l'équilibre budgétaire. Pourquoi mentionner ici l'ordolibéralisme ? Parce qu'il donne une certaine place aux corps intermédiaires. Contrairement à la culture politique française qui a tendance à viser des idéaux abstraits et généraux, le cadre politique allemand est à la fois plus rigide (on ne rigole pas avec la rigueur budgétaire) et plus réaliste (la société est reconnue dans ses diverses composantes).

Le modèle de la **social-démocratie**, qui se généralise en Europe **entre 1945 et 1975**, est en quelque sorte le point de croisement entre les dynamiques longues de démocratisation et de développement industriel de l'Europe. Pour le dire en résumé, c'est un compromis entre les idéaux socialistes et l'acceptation de l'économie de marché, qui se concrétise notamment par la place donnée aux corps intermédiaires dans la concertation sociale. La création de la sécurité sociale, à la fin de la seconde guerre mondiale, est l'expression de ce "pacte social" et repose sur la reconnaissance de la légitimité et de la capacité des syndicats et des mutuelles à cogérer la sécurité sociale. **C'est l'âge d'or des corps intermédiaires, le moment de leur institutionnalisation.**

En Belgique, et bien que dès 1975 la tendance ait commencé à s'inverser, nous sommes encore en grande partie les héritiers de cet âge d'or. Mais les secousses se font de plus en plus fortes : la sécurité sociale a stoppé net son mouvement d'universalisation, et depuis une dizaine d'années, les corps intermédiaires eux-mêmes sont de plus en plus ouvertement attaqués de front. Par ailleurs, ils connaissent une crise de légitimité et de représentativité. Comme nous l'avons signalé en introduction, c'est ce contexte de victoire culturelle du néolibéralisme,

dans lequel les corps intermédiaires sont attaqués, qui nous a incités à publier cette étude, afin de fournir des éléments d'analyse historique et politique permettant de les défendre. Cette défense des principes ne nous exonère évidemment pas de réfléchir, par ailleurs, aux modalités d'affaiblissement internes et aux évolutions possibles des organisations collectives dans le contexte actuel et en fonction des enjeux à venir⁹.

1.5. Les notions proches

Plus on utilise l'expression « corps intermédiaires », plus on s'interroge. Cette expression ringarde est-elle vraiment appropriée ? Qui la comprend encore ? Tout de même, avec un petit effort, ça dit bien ce que ça veut dire, mais n'est-elle pas trop englobante ? Ces interrogations et les recherches liées à notre sujet nous ont conduit naturellement à rencontrer d'autres concepts qui partagent des éléments de signification en commun. Par exemple : l'associatif, la société civile, le principe de subsidiarité, le lobbying... Parcourons-les rapidement. Nous serons ensuite en mesure de donner une définition précise des corps intermédiaires dont nous parlons, ceux qui sont essentiels à la démocratie et que nous souhaitons défendre parce qu'ils sont attaqués.

1.5.1. L'associatif et les associations

« *L'association est aussi vieille que le monde, ou plutôt que la vie en société* », écrit Jacques Defourny. « *Des corporations et des fonds de secours collectifs existaient déjà dans l'Égypte des Pharaons. Les Grecs avaient leurs "hétairies" pour se garantir une sépulture et pour l'organisation rituelle des cérémonies funéraires tandis que les Romains se groupaient en collèges d'artisans et en "sodalitia", associations plus politiques.*¹⁰ » Au Moyen Âge également, des guildes, des confréries, des associations de compagnons puis des corporations de métiers, nous l'avons dit, se sont formées. Puis, suite à la Révolution française, tout le long du 19^e siècle, les associations sont interdites car elles feraient écran à l'intérêt général. Tiens, c'est exactement ce que nous avons constaté plus haut pour les corps intermédiaires. Au fond, les deux concepts sont si proches qu'on pourrait les confondre... jusqu'à un certain point. Car l'expression "corps intermédiaire" est plus large. Si l'on y place les médias, les lobbies ou la famille, on voit bien que ce ne sont pas là des associations au sens le plus strict du terme.

En bref, disons que c'est le croisement des deux concepts qui nous intéresse : si l'on ajoute la dimension associative à celle de corps intermédiaire, on voit mieux

9. Ces questions sont d'ailleurs si cruciales que nous y consacrons une autre étude. Cf. Guillaume Lohest, *Syndicats, collectifs, associations... comment rebondir au 21^e siècle ?*, Équipes Populaires, 2017.

10. Jacques Defourny, « Histoire et actualité du fait associatif. Quelques repères. » Introduction à l'ouvrage *Vie associative et fonctions collectives*, CIFOP, Charleroi, 1992.

ce dont on parle. Cela permet d'exclure une série de corps intermédiaires qui sont, soit des appartenances culturelles comme la famille ou la communauté religieuse, soit des créations « d'en haut », des organes intermédiaires qui ne sont pas nés par association d'individus mais pour des raisons administratives, comme les provinces ou les arrondissements, ou par nécessité des pouvoirs publics, comme des conseils consultatifs, soit enfin des initiatives au service d'intérêts privés, comme les groupes de pression commerciaux, les lobbies.

En Belgique, la loi sur les A.S.B.L. date de 1921. Elle permet à toute association « *d'acquérir la personnalité morale, c'est-à-dire d'avoir une existence propre, des droits et des obligations distincts de ceux des membres qui la composent* ». ¹¹

1.5.2. La société civile (organisée)

La « société civile » est devenue une expression un peu fourre-tout. Lors des élections présidentielles françaises de 2017, Emmanuel Macron se targuait de faire entrer à l'Assemblée Nationale 50% de députés issus de la société civile. On a vite compris que ce qu'il voulait dire, c'était que 50% des députés ne seraient pas issus du sérail politique - mais sans exclure le monde de l'entreprise. Or, si l'on se réfère à une définition assez partagée de l'expression, la société civile « *désigne l'auto-organisation des citoyens en dehors de l'État, du monde politique et du monde économique* ». ¹² Nous n'avons pas refait le calcul, mais il est probable que le chiffre de 50% de députés « issus de la société civile », en tenant compte de cette définition, ait fondu comme neige au soleil parmi les députés français *En Marche*.

Une autre définition, légèrement différente, est donnée dans le *Livre blanc sur la gouvernance de l'Union européenne* : « *La société civile regroupe notamment les organisations syndicales et patronales (les "partenaires sociaux"), les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des églises et communautés religieuses* ». ¹³ Cette autre définition décrit le type d'organisations qu'on peut trouver dans cette société civile. Elle inclut les syndicats et les organisations patronales, que certains spécialistes du sujet placent dans une catégorie à part. Quoi qu'il en soit, le parallélisme entre le concept de « société civile » et celui de « corps intermédiaire » (au sens large) est frappant. On retrouve le même ensemble constitué de tous les groupes et associations œuvrant en-dehors du marché et de l'État. Parler de « société civile organisée » accentue encore ce parallélisme, en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas d'individus isolés mais d'associations - de corps intermédiaires, au fond.

11. Jacques Defourny, *Ibid.*

12. CRISP, Vocabulaire politique, <http://www.vocabulairepolitique.be>.

13. *Gouvernance de l'Union européenne, Un Livre Blanc*, 2001, p. 18.

Mais alors, pourquoi ne pas utiliser, nous aussi, cette expression mieux comprise car déjà largement reprise dans les médias et le vocabulaire courant ? Précisément pour cette raison : parce qu'elle est tellement utilisée qu'elle peut devenir un « mot-menteur », au sens où les Équipes Populaires dénoncent l'appropriation de certains termes dans le discours néolibéral. Tellement galvaudée, l'expression peut ainsi s'inviter comme une sorte d'alibi de neutralité pour mener des politiques soi-disant « pragmatiques » qui n'ont, en réalité, rien de neutre. L'exemple de Macron est emblématique : ce n'est pas parce qu'il invoque la société civile que sa politique économique est plus neutre ou plus consensuelle pour autant... C'est ce même risque de désappropriation du sens qu'identifient des chercheurs en sciences sociales : « *Nous sommes avec cette expression en face d'une sorte de cas d'école, d'expérience en grandeur nature au terme de laquelle une formule, d'abord savante, devient par la multiplication des torsions médiatiques et politiques qu'elle subit un enjeu d'investissements et de luttes d'occupation sémantique. Et risque, si nous n'y prenons garde, [...] de revenir dans le champ des sciences sociales chargée d'autres significations en incitant à des controverses aussi inutiles qu'infructueuses*¹⁴ ». En conservant l'expression « corps intermédiaires », le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on est loin d'une utilisation courante qui risque d'être galvaudée... Et le pluriel, « **les** corps intermédiaires », opposé au singulier de « **la** société civile », rend mieux compte de la conflictualité possible entre corps intermédiaires, là où le terme de « société civile » laisse plutôt entendre une sorte de magma uniforme consensuel - ce qui n'est, évidemment, jamais le cas.

1.5.3. Le principe de subsidiarité

Qu'est-ce que c'est encore que cette nouvelle formule savante ? Une chose assez simple au fond : le principe de subsidiarité signifie « *que la politique doit être conduite en priorité au niveau le plus proche du citoyen. Ce n'est que lorsqu'une politique peut être menée avec plus d'efficacité à un échelon supérieur que sa compétence doit être confiée à une institution plus éloignée du citoyen.*¹⁵ »

Cette définition du CRISP concerne les politiques publiques, mais le principe de subsidiarité peut aussi s'appliquer plus largement pour ce qui concerne l'action politique dans toutes ses dimensions. Pour prendre un exemple concret : à quel échelon doit-on gérer la protection de la biodiversité ? Un organisme mondial doit-il envoyer des experts et des agents de contrôle dans toutes les régions de la planète ? Ou faut-il concevoir des programmes qui impliquent des associations et des acteurs de terrain dans une cogestion de la biodiversité sur les territoires ? La seconde option semble une application logique du principe de subsidiarité : mener les actions au niveau le plus proche possible des enjeux qui les justifient. On voit bien que ce principe implique l'existence de... corps intermédiaires,

14. Offerlé, M., (2003), *La société civile en question*, La Documentation française, Paris coll. « Problèmes économiques et sociaux » cité par Gautier Pirotte, « La notion de société civile dans les politiques et pratiques du développement. Succès et ambiguïtés d'un concept en perpétuelle gestation » dans la *Revue de la Régulation*, 1^{er} semestre, 2010, Maison de Sciences de l'Homme, Paris.

15. CRISP, Vocabulaire politique, <http://www.vocabulairepolitique.be>.

capables de cristalliser, à diverses échelles, des expertises de terrain, des visions locales et des savoirs sociaux, c'est-à-dire issus des interactions sociales et du vécu. Et ce, dans toutes les matières politiques.

1.5.4. Les lobbies

Ici, on touche un point sensible. Les lobbies, ou groupes de pression, sont vus comme l'incarnation des dérives d'une influence excessive d'intérêts privés sur l'intérêt général. On sait qu'à Bruxelles, capitale de l'Union européenne, plus de 20.000 lobbyistes s'affairent chaque jour pour tenter d'influencer les décisions de la Commission ou du Parlement. Et ce phénomène se reproduit dans la plupart des grands centres décisionnels de la planète. Or, il faut bien le dire, les lobbies entrent dans la définition de base des corps intermédiaires (au sens large) : ils s'intercalent entre le lieu d'exercice du pouvoir et les citoyens.

Par ailleurs, le lobbying fait pleinement partie des activités des ONG, des associations, des syndicats, des mutuelles... qui souvent préfèrent utiliser le terme de « plaidoyer ». Comment dès lors faire la distinction - et faut-il la faire ? - entre des « bons » lobbyistes et des « mauvais » lobbyistes ? A priori, on pourrait penser que le tri est facile à effectuer : d'un côté on aurait les représentants de l'industrie et des grands groupes privés, majoritaires en nombre, et de l'autre des lobbyistes de la « société civile », soucieux de l'intérêt général. Mais les choses ne sont pas si simples. Car sur quels critères objectifs déterminer ce qui relève de l'intérêt général et d'intérêts particuliers ? Le lobbying exercé en faveur de grosses multinationales se fait rarement en leur nom, mais par le recours à des cabinets de conseil. Et les contacts entre lobbyistes, parlementaires et fonctionnaires européens peuvent prendre la forme d'entrevues légitimes de consultation, les mêmes canaux par lesquels la « société civile » fait également entendre sa voix. Par ailleurs, les intérêts qui sont défendus par les groupes de pression ne peuvent pas toujours aisément se classer comme des intérêts particuliers ou généraux... car la vie économique et sociale ne se réduit pas à des oppositions caricaturales entre les grands méchants privés et les petits gentils soucieux du bien commun uniquement. Par exemple - cas théorique - où classerait-on un groupe de lobbyistes qui tenterait de pousser une législation favorable aux entreprises d'économie sociale ? Est-ce de l'intérêt général ? Particulier ?

Pour autant, la difficulté d'objectiver le phénomène n'empêche pas de reconnaître qu'il faut réagir aux déséquilibres : le lobbying dans sa forme actuelle penche outrageusement du côté du monde de l'entreprise privée, du côté où l'argent est le plus abondant. Toutefois, « *Selon Pierre Lascoumes, "pour comprendre les enjeux de la période contemporaine, il importe de dépasser le schématisme du pur et de l'impur", une démarche qui nécessite de sortir d'une opposition fictive entre la défense d'un intérêt général immanent et une décision publique corrompue au service d'intérêts financiers. Au contraire, "il faut plutôt s'interroger sur la façon dont la tension entre les intérêts privés et publics est pensée, sa visibilité assurée,*

*et leur ajustement pratiqué et justifié” ».¹⁶ Puisqu’il est impossible d’interdire le lobbying, et même dans la mesure où, théoriquement, confronter des intérêts et des visions « intermédiaires » est probablement la meilleure voie pour identifier l’intérêt général, il est nécessaire que se développent des contre-pratiques citoyennes et une plus grande transparence, ainsi que des mécanismes garantissant un équilibre des acteurs. Comment faire en sorte que les moyens démesurés dont disposent les grands groupes multinationaux ne leur donnent pas davantage d’influence ? Benjamin Sourice, dans son *Plaidoyer pour un contre-lobbying citoyen*, détaille cette analyse. « Cette réflexion peut également s’étendre, écrit-il, vers l’identification des intérêts en présence, les différents modes d’expression des acteurs et les leviers, licites et illicites, dont ils disposent pour faire prévaloir leurs intérêts. Ainsi, le lobbying s’inscrit dans cet affrontement des intérêts comme l’ensemble des mécanismes de l’influence exercée par certains acteurs privés pour orienter la décision publique ; le contre-lobbying - auquel nous appelons dans ce livre - apparaît alors comme le moyen de construire un véritable contre-pouvoir citoyen garant des règles du jeu démocratique et de la prévalence de l’intérêt général. »*

Et les corps intermédiaires ? Nous ne les réduirons évidemment pas à de simples lobbies, mais ils englobent une dimension de plaidoyer dans leurs finalités et sont clairement partie prenante de l’enjeu politique de la médiation des intérêts. Le phénomène du lobbying, qui est d’autant plus présent qu’on se trouve à un niveau de pouvoir élevé (UE par exemple), interroge aussi l’ampleur de l’espace que les corps intermédiaires doivent occuper. S’ils sont une courroie de transmission entre le pouvoir et les citoyens, notre intuition est qu’ils doivent veiller à opérer au bon endroit. Entre le niveau le plus local et l’échelle mondiale, « l’espace immense et vide » à occuper est encore plus « immense » qu’à l’époque de Tocqueville et des États-Nations, plus multiforme aussi. Cela pose évidemment des questions sur l’évolution des corps intermédiaires.

1.6. Notre définition

Après tout ce que nous avons développé dans cette première partie, le point d’aboutissement semble logique. Le croisement du concept de « corps intermédiaire » avec les quelques notions proches présentées ci-dessus permet de donner une définition plus précise des corps intermédiaires dont la disparition nous semble comporter des risques majeurs pour la démocratie. Cette définition nous permettra d’identifier un sous-ensemble d’acteurs parmi lesquels nous nous inscrivons, et qui justifie que nous acceptions et assumions pleinement, pour nous-mêmes, l’appellation de « corps intermédiaires ». Il ne s’agira donc pas de

¹⁶. Benjamin Sourice, *Plaidoyer pour un contre-lobbying citoyen*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2014, pp. 14-15. Ouvrage disponible en ligne sur le site des Éditions Charles Léopold Mayer : http://docs.eclm.fr/pdf_livre/365PlaidoyerPourUnContreLobbyingCitoyen.pdf

la signification au sens large, englobant des corps de différents types, ni même de l'une des catégories de Rosanvallon et de Mény énoncées plus haut, mais d'une définition plus politique, au carrefour des concepts de société civile, d'association, de lobby et de subsidiarité.

Voici donc notre proposition de définition restrictive des corps intermédiaires :

Parmi la galaxie des corps intermédiaires, nous identifions un sous-ensemble pertinent, constitué des mouvements associatifs issus de la société civile organisée qui s'insèrent entre l'État et les individus et se dotent d'une organisation pérenne¹⁷, dont les finalités comprennent une dimension politique qui s'exerce principalement en-dehors du cadre de l'élection des représentants politiques, c'est-à-dire par des activités d'éducation permanente, de plaidoyer, de concertation et d'action collective.

Ce qui nous permet d'écarter de cette définition les partis politiques, toutes les divisions administratives du territoire (communes, arrondissements, provinces), les assemblées ou commissions d'experts directement liées au pouvoir législatif, les fédérations patronales, les institutions créées sur décision politique, les organismes parastataux, les lobbies non issus de mouvements associatifs, les chambres de commerce, ainsi que les corps intermédiaires traditionnels comme la famille, les communautés religieuses, etc. C'est ce qu'on appelle un désherbage radical !

Qui reste-t-il alors ? Les syndicats, les mutuelles, les associations d'éducation permanente reconnues ou non, les associations de consommation, les associations de défense d'une cause quelle qu'elle soit, les ONG et certaines organisations caritatives quand elles comprennent une activité de revendication ou de plaidoyer politique.

Faut-il conserver l'expression « corps intermédiaires » ou en imaginer une autre pour lever l'ambiguïté entre la signification la plus large et la signification restreinte que nous proposons ? À ce stade, nous sommes plutôt tentés par l'idée d'installer un nouvel usage, plus politique, de l'expression, plutôt que d'en créer une nouvelle.

17. Pour cette définition restreinte des corps intermédiaires, nous nous sommes appuyés sur une formulation spontanée de Laurence Blésin (FEC) lors d'un entretien le 25 mars 2016.



2.

Les corps intermédiaires, indispensables à la démocratie

Les corps intermédiaires, tels que définis précédemment, sont aujourd'hui attaqués. Nous souhaitons explorer ici toutes les raisons que nous avons de les défendre. Il ne s'agit pas en l'occurrence de fournir des arguments dans le débat socio-économique, par exemple, opposant les syndicats et le gouvernement, mais de porter un regard plus philosophique sur les différentes conceptions de la démocratie, selon la place qu'on donne aux corps intermédiaires. Nous proposons donc d'entrer dans les dimensions culturelles, profondes du conflit. À travers les corps intermédiaires, c'est la démocratie même qui est en question et la possibilité de faire société autrement que dans une relation commerciale (le marché) ou d'assujettissement (à une dictature) ou encore de citoyenneté minimale (respecter la loi), que dans une relation de famille ou d'amitié. La liberté de s'associer pour participer à la transformation de la société est, en réalité, le fondement même de la démocratie et le signe de sa vitalité. Par ailleurs, la conception de l'individu sur laquelle repose la culture politique dominante est une illusion qui contribue à affaiblir la vitalité démocratique. Mais observons cela étape par étape...

2.1. Que se passe-t-il dans une société sans corps intermédiaires ?

Une manière de montrer l'utilité des corps intermédiaires est de le faire par la négative, c'est-à-dire d'observer ce qui se passe lorsqu'ils sont absents du champ politique.

Le premier exemple est historique et fait appel à ce que nous avons développé dans le premier chapitre. Lors de la Révolution française, les lois d'Allarde et Le Chapelier interdisent la constitution de corps intermédiaires pour éviter le retour à

« l'esprit de corps » alors associé aux privilèges de l'Ancien Régime. Cette volonté que rien ne puisse s'interposer entre les citoyens et l'intérêt général incarné dans la République est désignée sous le vocable de « jacobinisme ». Pourtant, malgré cette interdiction spécifique à la France, les corps intermédiaires qui se constituent en Europe tout le long du 19^e siècle apparaissent aussi en France : les caisses de secours mutuel et les syndicats se développent au fur et à mesure que la révolution industrielle crée de nouveaux rapports de travail. **Autrement dit, quand on interdit les corps intermédiaires... ils se forment quand même, par nécessité !** Parce qu'il est impossible que le pouvoir central, seul, remplisse toutes les fonctions politiques, sociales et économiques. Dans un *Cours sur les corps intermédiaires dans la démocratie*, Pierre Rosanvallon décrit ce processus français de recomposition dans le détail. Un point central de son explication peut être résumé par ce paragraphe : « *Faute d'associations et de corps intermédiaires, l'État se trouve alors sollicité sur tous les fronts ; il est la seule forme que peut prendre l'alternative à la dispersion des énergies et la seule figure que peut se donner l'intérêt général. (...) Mais c'est la revendication du droit au travail qui va surtout précipiter le problème pendant cette période* ». ¹⁸ En effet, ce que veulent conjurer les penseurs libéraux français dans la seconde moitié du 19^e siècle, c'est à la fois le socialisme et l'avènement d'un État-Providence, qui devrait pourvoir la demande d'emplois en devenant lui-même un acteur industriel. Pour éviter cela, entre autres raisons, les corps intermédiaires vont être appréhendés sous un angle nouveau, non plus comme une menace mais comme un moyen nécessaire pour structurer les nouveaux rapports de travail. « *L'infléchissement du modèle français, poursuit Rosanvallon, va aussi procéder d'un banal impératif d'ordre. (...) Le processus qui conduit à la reconnaissance légale des syndicats peut être interprété dans cette perspective. (...) On attend alors de l'institutionnalisation du syndicalisme qu'elle produise des effets modérateurs et canalise une action revendicative jugée anormale.* »

Le second exemple, plus exploratoire, part d'une interrogation sur l'absence de corps intermédiaires dans les régimes dictatoriaux (du moins au sens restreint, donc des corps intermédiaires associatifs, librement constitués et remplissant des fonctions politiques de contre-pouvoir notamment). Puisqu'il est impossible qu'une société fonctionne uniquement avec un pouvoir central et des individus éclatés, que se passe-t-il dans une dictature ? Qu'est-ce qui vient occuper l'espace « immense et vide » que ne peuvent pas occuper des corps intermédiaires librement constitués ? Prenons, comme exemple emblématique du jusqu'au-boutisme morbide d'un régime despotique, le cas de la Syrie du clan Assad, de 1970 à aujourd'hui. Quels sont les groupes intermédiaires qui font « fonctionner » la société si l'on peut dire, en l'absence de liberté associative ? La réponse est glaçante. À gros traits, on peut identifier trois types d'acteurs : l'administration (ramifications du parti Baath épousant les entités administratives

18. Pierre Rosanvallon, *Histoire moderne et contemporaine du politique, Cours au Collège de France*, résumé : « Les corps intermédiaires dans la démocratie », 2002-2003.
http://www.college-de-france.fr/media/pierre-rosanvallon/UPL28739_UPL25235_prosanvallon.pdf

du pays, ne détenant qu'un pouvoir formel), les communautés religieuses (sous contrôle du régime et/ou instrumentalisées par celui-ci) et... les services de renseignement, innombrables et surpuissants en Syrie¹⁹. L'intellectuel communiste syrien Yassin Al-Haj Saleh décrit ainsi le processus qui a vidé progressivement les fonctions de toute une série d'institutions et de groupements, au profit du régime du président et de son clan : « À mesure que le régime perfectionnait ses services répressifs, tous les autres services se détérioraient inexorablement : l'enseignement, l'économie, l'administration, la culture, l'armée... et plus le pouvoir se concentrait dans les mains du président, plus l'allégeance qui lui était due devenait la valeur suprême dans les institutions publiques, les écoles et les universités, les syndicats et les entreprises nationalisées, et, bien entendu, dans l'armée, les organisations populaires et le parti ».²⁰ C'est par l'intermédiaire d'un réseau de services de renseignement (concurrents entre eux) qui quadrille tout l'espace social et politique que le clan de Bachar Al-Assad assoit son pouvoir absolu. D'une dictature à l'autre, les acteurs occupant cet *espace intermédiaire* varient probablement (quoique les services de renseignements y sont partout abondants), mais ils ont en commun d'empêcher la (re)composition de véritables corps intermédiaires associatifs qui, inévitablement et heureusement, deviendraient des fabriques de contre-pouvoirs. La conflictualité politique et sociale qui caractérise la démocratie est remplacée en régime dictatorial par la violence de la répression et par des guerres de clans et de loyauté.

Ce petit détour par le jacobinisme français et par la dictature mériterait un examen plus approfondi. Mais il oriente notre réflexion vers un point essentiel : l'enjeu démocratique n'est sans doute pas tant la présence ou l'absence de corps intermédiaires (puisque quoi qu'il arrive l'espace sociopolitique intermédiaire finit toujours par être occupé) que la manière dont on les définit, les fonctions qu'ils remplissent effectivement et le processus par lequel ils émergent.

2.2. Le mythe de l'individu

Bien que nous empruntions ce sous-titre à un ouvrage de Miguel Benasayag, nous nous limiterons ici à quelques considérations qui sont bien peu de choses par rapport à l'ensemble du propos développé par cet auteur.

2.2.1. Une vision néolibérale dominante : la démocratie « creuse »

Ce qui nous intéresse, c'est de pousser plus loin la réflexion sur l'image théorique d'une démocratie sans corps intermédiaires - ou, pour être exact, d'une démocratie

19. Les effectifs des services de renseignement syriens étaient estimés, au milieu des années 2000, à 65.000 agents à temps plein, et de centaines de milliers d'autres à temps partiel. Cf. Wladimir Glassman, « Les ressources sécuritaires du régime » dans *Pas de printemps pour la Syrie*, La Découverte, 2013.

20. Yassin Al-Haj Saleh, *La question syrienne*, Actes Sud, 2016, p. 183.

dans laquelle les corps intermédiaires n'auraient aucune incidence politique. Cette image théorique, c'est au fond celle de l'idéal néolibéral : la démocratie se limiterait à l'élection ponctuelle de représentants dont la mission politique consisterait à garantir l'exercice de la liberté économique par les individus, ce qui nécessite d'assurer quelques fonctions essentielles de sécurité, de justice et de survie, mais guère plus, car il s'agit de « ne pas entraver les énergies des individus ». Cette vision, d'ailleurs, est largement répandue et fait office de « bon sens » aujourd'hui, ce qui est logique en contexte d'hégémonie culturelle néolibérale. C'est la définition simplifiée, creuse, de la démocratie : les individus-électeurs élisent leurs représentants. C'est ce qu'on a tant entendu, dès le lendemain de la formation du gouvernement MR-NVA jusqu'à aujourd'hui : « *ce gouvernement est démocratique puisqu'il représente une majorité d'électeurs* ». Il n'y a que dans un mode de pensée simplifié qu'on peut ainsi réduire le concept de démocratie aux seules élections. Et ce mode de pensée s'appuie sur le même socle que le néolibéralisme et, plus largement, que le capitalisme : la conception d'un individu rationnel, séparé des autres individus rationnels, qui établissent entre eux des contrats, qui recherchent chacun à maximiser leur intérêt, et la société serait la somme de tout cela.

2.2.2. L'illusion de l'individu

Cette vision simplifiée de la réalité sociale est déconstruite par Miguel Benasayag, qui s'attache à montrer que le concept d'individu est issu d'une série de découpages théoriques qui crée une séparation entre une entité fantasmée (l'individu/moi) et le reste de la réalité dont il fait pourtant partie, comme les vagues font partie de la mer, ou comme les plis d'un tissu font partie de celui-ci. « *De la substance originelle, telle que l'on peut concevoir la sorte de magma dans lequel se fond tout l'existant, on procède à une première séparation de la matière inorganique et de la matière organique. Dans celle-ci, on laisse de côté le végétal pour privilégier l'animal, puis on opère une autre coupure en laissant du côté de l'opacité, du voile, l'animal, pour ne garder que l'homme. Une fois arrivé à l'homme, on procède à une nouvelle séparation, le véritable homme n'étant pas celui qui existe quand il dort mais lorsqu'il est éveillé, conscient. Puis, dans cet homme éveillé, on établit clairement la séparation entre le fou, qui reste du côté du voile et de l'opacité, et l'homme normal, le "sage". Mais, là encore, on sépare chez l'homme sage, l'imaginaire, qu'on laisse de côté, ne gardant que la raison, plus proche du projet du pouvoir. Enfin, de la raison on sépare le désir, beaucoup trop opaque, du savoir. Seul cet homme-là, qui aura été distillé jusqu'au savoir conscient et qui aura prétendument laissé derrière lui toutes les étapes précédentes, méritera la dénomination d'individu/moi.* »²¹

L'illusion dénoncée par Benasayag est la suivante : nous attribuons le siège du pouvoir d'agir et de la volonté à cette petite entité, séparée artificiellement, qu'est l'individu, alors qu'il se situe en grande partie ailleurs. « *À vrai dire, développe-*

21. Miguel Benasayag, *Le mythe de l'individu*, La découverte, 2008, pp. 77-78.

t-il dans une longue interview, *l'être humain est traversé par des tropismes, des motivations, des désirs, qui n'ont rien à voir avec lui en tant que personne. Ils sont liés à l'espèce, à l'époque, l'histoire, la culture, l'art, la politique, les situations... Il est très préoccupant de ne pas se rendre compte que ce qui plaît à ma petite personne, ce n'est que dix pour cent des choses par lesquelles je suis traversé. Les quatre-vingt-dix pour cent restant viennent d'ailleurs. C'est là où il y a un refoulement terrible puisque, si quelqu'un ne veut suivre que son petit chemin d'individu, il est forcément en train de refouler la plupart de son être.*²² »

En quoi cette déconstruction de l'individu rejoint-elle notre réflexion sur les corps intermédiaires ? Précisément dans la définition qu'on se fait de la démocratie et de la politique en général. Si l'on reste dans cette mythologie de l'individu/moi, alors on peut défendre l'idée (simplifiée) que la démocratie, c'est juste la représentation des préférences politiques des individus ; donc la traduction, en parts de fromage d'assemblées parlementaires, de l'expression d'une série de points de vue individuels dans une votation. Si l'on reste dans cette mythologie de l'individu, on comprend, du coup, que les corps intermédiaires qui empêchent un gouvernement de mener sa politique sont forcément vus comme des éléments anti-démocratiques.

2.3. Le pouvoir d'agir d'un peuple (introuvable)

2.3.1. Une vision organique de la société

Par contre, si l'on déconstruit le mythe de l'individu avec Miguel Benasayag, on peut développer une vision complexe et organique de la réalité. Qu'est-ce que cela veut dire ? En résumant à outrance, cela signifie que la réalité s'impose toujours à nous dans une multiplicité de « situations ». L'individu est un pli de la réalité, il est organiquement lié aux situations dans lesquelles il est « pris ». Une telle conception situe autrement et ailleurs le cœur de la politique et de la démocratie. Où ? À un niveau, justement, intermédiaire : pas au niveau de l'illusion d'un point de vue global, pas non plus au niveau de l'illusion individuelle, mais entre les deux, dans la multiplicité des « situations ». Notre hypothèse est que le concept de corps intermédiaire a quelque chose en commun avec cette approche de la réalité comme situations qui se présentent à nous. Les « corps » intermédiaires permettent de penser la démocratie d'une façon plus complète, plus « organique » justement.

La démocratie, c'est étymologiquement le « pouvoir du peuple ». Nous parlons ici du peuple au sens politique, l'ensemble des citoyens appelés à voter (sans pour autant, nous l'avons vu, réduire la démocratie à cela). Mais ce peuple, c'est quoi ?

22. Miguel Benasayag, « Emmerder tous ceux qui vous emmerdent ! », interview dans *Article 11*, 10 septembre 2009. www.article11.info.

Une somme d'individus ? Non, nous dit Benasayag, puisque les individus sont une construction politique artificielle. Et puisque, comme l'exprime le très beau titre d'un ouvrage de Pierre Rosanvallon (*Le peuple introuvable*), le peuple échappe toujours à la définition qu'on veut en donner, alors il faut bien l'appréhender dans la multiplicité des situations. Or les corps intermédiaires, ceux qui nous intéressent en tout cas, sont issus de cette multiplicité : ils sont nés comme cela, en prenant la forme de collectifs humains qui se donnent du pouvoir d'agir face aux exigences imposées par des situations d'asymétries (injustices, exploitations, déséquilibres, catastrophes...). Certains sont en train de se constituer, d'autres se sont institutionnalisés. Tels des organismes, sociaux pour le coup, ils naissent, grandissent, s'affaiblissent, sont attaqués, vivent des conflits, et peuvent même mourir.

2.3.2. L'ancrage des corps intermédiaires dans des conflits et situations

Ce qui nous intéresse, en définitive, dans les réflexions de Miguel Benasayag, c'est qu'il situe le siège du pouvoir d'agir, de l'engagement, au niveau des collectifs et des situations, c'est-à-dire à la source des corps intermédiaires. Bien sûr, les grands corps intermédiaires constitués (syndicats, mutuelles, grandes organisations) peuvent être aujourd'hui dans des configurations différentes, être dans des situations de cogestion avec les pouvoirs publics, mais ils gardent tous, dans leur origine, leur constitution et/ou leur fonctionnement, cet ancrage dans des situations, dans des conflits qui ont mobilisé et mobilisent des collectifs.

Benasayag évoque à demi-mot, d'ailleurs, le rôle central des corps intermédiaires dans la démocratie. Dans le dernier chapitre de *L'éloge du conflit*²³, il écrit : « *Les sociétés se produisent, se modifient et se pensent dans des circuits très éloignés des instances proprement politiques, fussent-elles contestataires. Outre les organisations intermédiaires entre le pouvoir politique et la société, ces circuits comprennent également aujourd'hui les espaces dans lesquels sont posées théoriquement et pratiquement les véritables questions de notre époque : quel est le réel qui résiste à la virtualisation ? Pourquoi résister à l'utilitarisme et au biopouvoir ? Qu'est-ce qui peut remplacer l'homme comme opérateur d'agir concret ?* ». Loin de se limiter aux corps intermédiaires traditionnels et institués, Benasayag parle en réalité de la myriade des espaces de conflit tels qu'ils peuvent être vécus par la base de la société. L'originalité de son propos réside, par ailleurs, dans le fait qu'il ne préconise aucunement une « convergence des luttes » telle que la gauche la recherche depuis des décennies. « *Et il est vain, écrit-il, de prétendre trouver une ligne unificatrice entre les intérêts de tous ces acteurs : travailleurs des différents secteurs de la médecine, où se posent des questions anthropologiques ; artistes qui questionnent l'esthétique et interrogent leur rôle social ; enseignants qui se posent la question d'une éducation non utilitariste ; paysans qui construisent de nouveaux modes de rapports sociaux en occupant*

23. Miguel Benasayag, *L'éloge du conflit*, La découverte/Poche, 2007, p. 216.

des terres, etc. Les intérêts divergents, voire opposés, sont sans solution. Mais c'est aussi pour cette raison que ce sont des lieux de création et de puissance. » Cette vision où la puissance d'agir est diffuse, non coordonnée, est en contradiction avec le retour en force, aujourd'hui, d'un populisme de gauche qui cherche, précisément, à agréger la diversité des luttes sociales pour « construire » un peuple face à des élites²⁴. Sans entrer ici dans ce débat de stratégie politique, notons seulement que la vigueur de corps intermédiaires associatifs, pluriels et autonomes, en démocratie, est une modalité permettant précisément une multiplicité des puissances d'agir, une dynamique de conflictualité, une diversité de contre-pouvoirs, sans nécessité de « convergence », artificielle ou pas.

2.4. Contre-exemple : le référendum

Pour certains acteurs économiques et penseurs (néo)libéraux, la démocratie idéale devrait se contenter de redonner, ponctuellement lors des élections, une petite dose de légitimité à des représentants politiques qui gèreraient entretemps la bonne marche de l'économie, sans entrave des corps intermédiaires. Il existe également, à gauche, une autre tentation de définition de la démocratie qui pourrait diminuer, tout aussi radicalement, le rôle de ceux-ci : il s'agit de l'illusion de démocratie directe par le référendum.

Le référendum, en effet, ce serait l'instrument démocratique par excellence : on demande directement au peuple de se prononcer. Mais cette conception des choses est terriblement simplifiée. Notamment parce que « *le référendum se réalise par l'acte de voter. Cette précision, qui peut paraître banale, prend une particulière importance quand elle est rapportée aux propos régulièrement entendus sur la finalité du référendum qui serait de "donner la parole au peuple". Or, avec le référendum, ce n'est pas la parole qui est donnée au peuple, c'est le vote et le vote même référendaire reste un acte d'acclamation plus qu'un acte de participation. Sauf lorsqu'il en a l'initiative, le citoyen ne participe pas aux choix de la question, à son élaboration, à sa formulation mais est seulement invité par d'autres institutions - le président, le parlement - à ratifier ou non par son vote un texte qu'il n'a pas rédigé* »²⁵. Ainsi, le choix de la question soumise à un référendum est souvent plus décisif politiquement que les réponses que les électeurs vont lui donner. Par ailleurs, à moins de soumettre le moindre petit projet de loi à un référendum systématique, on peut se demander ce que représente le fait de soumettre telle question, et non telle autre, au choix des citoyens. Enfin, bien souvent, l'interprétation politique des résultats d'un référendum n'est pas laissée

24. Il s'agit de la théorisation du populisme par Chantal Mouffe et Ernesto Laclau, qui a été remise au goût du jour par *Podemos*, en Espagne, et plus récemment par *La France Insoumise* de Jean-Luc Mélenchon. Un ouvrage de vulgarisation, co-écrit par Chantal Mouffe et Iñigo Errejón, en donne un aperçu accessible : *Construire un peuple, Pour une radicalisation de la démocratie*, éditions du Cerf, 2017.

25. Dominique Rousseau, « L'équivoque référendaire », *La vie des idées*, 22 avril 2014.

aux électeurs eux-mêmes ; et s'il fallait le faire, on entrerait dans un cycle sans fin de référendums pour valider l'interprétation du référendum précédent.

L'acte de voter n'est pas l'essence de la démocratie, qui se traduit aussi dans le droit, dans la représentation, dans des principes, dans des équilibres de pouvoirs et de contre-pouvoirs. Des référendums ont ainsi déjà validé des décisions régressives sur le plan de principes démocratiques essentiels comme l'égalité. Si l'on interrogeait demain le peuple belge sur la réhabilitation de la peine de mort, l'établissement de quotas d'immigration ou la contribution dans l'aide au développement, la probabilité serait très élevée d'aboutir à des décisions « démocratiques » (au sens strict du vote) mais anti-démocratiques dans les principes mêmes de dignité, de liberté et d'égalité.

N'écartons pas toutefois toute possibilité de recours légitime au référendum. Certains auteurs soulignent la pertinence qu'il garde comme outil de renforcement de la démocratie représentative, par exemple. Il participe à des « momentums » qui élargissent le débat politique sur des grandes questions. Mais, au même titre que les élections classiques, le référendum ne prend son sens plein que s'il s'inscrit dans un processus démocratique dynamique, avec des débats menés et articulés entre eux par tous les corps intermédiaires, et non sous forme de questions ponctuelles posées à des individus supposés être en mesure de considérer, seuls et séparément, toute la complexité du monde.

2.5. Un exemple édifiant : la révolution tunisienne

En consultant autour de nous sur la plus ou moins grande (im)pertinence de l'exemple syrien repris au point 1, notre attention a été attirée par des analyses visiblement partagées sur l'évolution de la société tunisienne depuis les révolutions arabes de 2011. La Tunisie se distingue en effet parce qu'elle est le seul pays où la révolution ait pu atterrir dans des processus démocratiques relativement apaisés. La comparaison avec les cas libyen (État failli), syrien (régime dictatorial renforcé par des soutiens extérieurs et effondrement sociétal) et égyptien (retour à une dictature militaire après une transition islamiste) pose question. Qu'est-ce qui a évité à la Tunisie ce basculement dans des scénarios inchangés ou dramatiques ?

Selon plusieurs spécialistes de la Tunisie, c'est grâce à un dialogue national fructueux que le pays a pu se stabiliser. Selon Hela Yousfi, l'UGTT (Union générale tunisienne du travail) a joué un rôle central dans ce dialogue. « *L'UGTT a été la pièce maîtresse de tout le processus. Après les élections du 23 octobre 2011 [remportées par le parti islamiste Ennahda], il existait une compétition entre trois registres de légitimité : les partis de la "troïka" au pouvoir revendiquaient une légitimité électorale, l'opposition - à savoir Nidaa Tounès et la gauche radicale du Front populaire - mettait en avant une légitimité consensuelle et demandait*

un gouvernement d'union nationale, enfin les mouvements sociaux - en particulier les jeunes chômeurs - revendiquaient une légitimité révolutionnaire, dénonçant une Assemblée constituante confisquée par les partis politiques et voulant rendre le pouvoir au peuple.²⁶ »

L'UGTT a ainsi été le moteur de la transition démocratique en Tunisie, aux côtés de la Ligue tunisienne de défense des Droits de l'Homme, d'Utica (fédération patronale tunisienne) et de l'ordre national des avocats. Ces quatre organisations ont d'ailleurs reçu le Prix Nobel de la Paix en 2015. Pour autant, cette transition recèle aussi des zones d'ombre. Le mouvement social autour des jeunes chômeurs, d'où est issue la révolution en 2011, a été tenu à l'écart de ce dialogue. Les compromis entre l'ancienne et la nouvelle élite ne renouvellent pas fondamentalement le cadre socio-économique du pays, et Hela Yousfi signale également quelques dérives anticonstitutionnelles.

Malgré ces réserves, pour ce qui concerne notre objet d'étude, nous devons quand même signaler ce fait remarquable : le seul pays où existait un syndicat puissant relativement autonome malgré la dictature (cela tient à l'histoire de l'UGTT, explique Hela Yousfi) est aussi le seul pays où le printemps arabe de 2011 a pu aboutir à une avancée démocratique institutionnalisée. La légitimité de l'organisation syndicale, pour mener le dialogue national, est due à son existence dans la durée, à son ancrage fort (700.000 adhérents dans le pays en 2011, dans tous les secteurs d'activité), mais aussi et surtout à son implication active dans la révolution : *« Elle a été un refuge symbolique, politique et organisationnel du mouvement spontané lancé par les chômeurs en décembre 2010 [après l'immolation par le feu, le 17 décembre 2010, du jeune Mohamed Bouazizi]. L'UGTT, qui a des locaux dans tout le pays, leur a fourni tout ça. Elle a aussi été au cœur de la coordination entre les différents acteurs : avocats, opposants, blogueurs, etc. Elle a permis la politisation des slogans et l'expansion géographique du mouvement »²⁷.*

Sans en faire un critère suffisant, et avec une grande conscience de tous les autres éléments pouvant expliquer la réussite ou l'échec d'un projet révolutionnaire (notamment le manque de solidarité internationale dans le cas syrien), retenons tout de même de l'exemple tunisien qu'une implantation syndicale forte, autonome et représentative de la société est un atout indéniable pour le passage à la démocratie - et, estimons-nous aussi, pour le maintien de sa vitalité. L'élément décisif est sans doute lié à la possibilité d'articuler conflit, pouvoir et contre-pouvoir. Ce qu'a pu réaliser l'UGTT, selon Hela Yousfi : *« Son hétérogénéité - elle est une sorte de microsociété tunisienne - a permis d'imposer le consensus comme mécanisme de régulation des conflits. Elle est dans un va-et-vient permanent entre pressions et négociations avec le pouvoir. En interne aussi, l'existence de différents courants fait que le syndicat doit*

26. « Le syndicat UGTT, Nobel de la paix et "pièce maîtresse du dialogue national" en Tunisie », entretien avec Hela Yousfi, propos recueillis par Charlotte Bozonnet, dans *Le Monde*, le 10.12.2015.

27. Ibidem.

toujours négocier entre des intérêts sectoriels, des considérations régionales et des appartenances politiques différentes. C'est ce qui lui a permis de jouer un rôle-clé dans les expériences institutionnelles de la transition, jusqu'au dialogue national de 2013. »²⁸

2.6. Les fonctions des corps intermédiaires

Nous y voilà. Après avoir consacré de longs développements à la clarification du concept lui-même (partie 1), à quelques arguments plus philosophiques sur l'illusion de l'individualisme, et enfin à des exemples et contre-exemples historiques et actuels, il est temps à présent de faire le point sur les fonctions essentielles que les corps intermédiaires remplissent dans une société démocratique.

Ces fonctions, nous les avons déjà rencontrées de façon éparse au gré des développements qui précèdent. Nous les regroupons ici pour que l'aperçu puisse être complet et synthétique. Il s'agit, en quelque sorte, d'une grille d'interprétation pour bien identifier à quel type de corps intermédiaire on a affaire. Plus il remplira de fonctions, plus il s'agira d'un corps intermédiaire au sens plein du terme... S'il n'en remplit qu'une ou deux (par exemple, un lobby ne fait que du lobbying), on pourra identifier alors un corps intermédiaire... creux.

Certaines de ces fonctions se recoupent ; nous les distinguons toutes car, selon les organisations, elles peuvent prendre plutôt telle forme ou plutôt telle autre. Par exemple, si un syndicat assume parfaitement de faire du lobbying, une autre association préférera peut-être parler de « faire remonter le vécu de la base ». Les deux notions ont quelque chose en commun dans la logique associative, mais elles peuvent être prises isolément aussi : il existe du lobbying, même associatif, non issu de dynamiques pédagogiques ascendantes, et il existe des expertises de terrain qui ne se traduisent pas en lobbying.

Voici donc, brièvement définies, 9 fonctions principales que remplissent, de près ou de loin, les corps intermédiaires.

L'expertise du vécu : ce que vivent et pensent les gens, personne ne peut le saisir globalement et en toute objectivité. Les syndicats, les associations, par leur structure qui repose sur des petits groupes de base, en entreprise ou dans la vie de tous les jours, permettent à des opinions et à des expériences diverses de « faire corps », d'être traduites en revendications, en diagnostics, en expertise de terrain.

La vie collective : les corps intermédiaires ont ceci de commun qu'ils permettent à chacun-e de faire l'expérience du collectif, avec les contraintes et dynamiques qui

28. Ibidem.

l'accompagnent. Analyser une situation, faire des choix dans l'action, s'organiser, établir des règles de fonctionnement, partager des déceptions, des indignations ou, au contraire, des satisfactions, des victoires, tout cela constitue un terrain où l'on expérimente la vie collective.

La structuration de la société : les êtres humains, on le sait, sont des animaux ultra-sociaux. Ils font partie de groupes, et ces groupes structurent la société, forgent des identités. Au-delà des appartenances familiales, géographiques ou religieuses, l'affiliation à un syndicat ou à une mutuelle, l'engagement plus ou moins marqué dans diverses associations contribue à inscrire les individus quelque part dans la société. Cela leur donne une place, les relie à d'autres, les situe dans une histoire collective. Sans corps intermédiaires, la structuration de la société est moins riche : elle se réduit à la famille, au voisinage, aux collègues. Plus les appartenances se multiplient, et plus les possibilités de se rencontrer, de se confronter et de se comprendre augmentent.

La protection des personnes : il n'y a pas besoin ici de nombreuses explications. Un syndicat protège ses affiliés (contre un licenciement par exemple, ou contre une mesure politique qui leur nuirait), une mutuelle met ses membres à l'abri des aléas financiers liés à la santé, tandis que de nombreuses associations offrent une assistance (juridique, technique) aux personnes.

La mise en forme du conflit : les syndicats le répètent à longueur d'année, sans eux, la colère des travailleurs s'exprimerait de façon plus désordonnée, plus violente sans doute, sans cohérence probablement. En mutualisant les problèmes et les injustices, vécues ou perçues, les corps intermédiaires donnent forme à des conflits (sociaux, politiques, culturels), ils les rendent lisibles par la société, ce qui est une condition nécessaire (mais pas suffisante) de leur dépassement. Le conflit est au cœur même de la démocratie²⁹.

La participation au pouvoir : nombreux sont les corps intermédiaires qui participent, de façon directe ou indirecte, à la gestion des affaires publiques. La sécurité sociale, par exemple, est cogérée par l'État et les partenaires sociaux. Par ailleurs, l'acception large (et creuse) des corps intermédiaires comprend les communes, les conseils consultatifs (nous avons mentionné le CESE français), les provinces...

Le contre-pouvoir : subtil paradoxe, les mêmes organisations peuvent à la fois participer et faire contrepoids au pouvoir institué. Au fond, ces deux dimensions sont les deux faces d'une même pièce - et nous aurions pu en faire une seule et même fonction. Quand une coalition de la société civile parvient à faire reculer un gouvernement sur un projet de loi, elle joue un rôle de contre-pouvoir. Le lendemain, elle aura peut-être un impact sur la rédaction d'un nouveau projet de loi...

29. Voir à ce sujet Miguel Benasayag, *Éloge du conflit*, La Découverte, 2007.

L'éducation permanente et la culture politique : personne ne pense seul, personne n'agit seul. Quand ils travaillent à partir de l'expérience des gens, avec eux, dans une exigence critique, les corps intermédiaires sont de véritables fabriques de « savoirs sociaux stratégiques », selon les termes du philosophe Luc Carton. Pour le dire autrement, cela transforme des vécus multiples et éclatés en trajectoires politiques. C'est ainsi que des dizaines de milliers de membres d'associations, d'ONG, de syndicats, acquièrent une culture politique à partir de leur expérience, inscrite dans des processus de réflexion et d'action collectives. Notons ici l'importance, unique au monde, que la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde à cette dimension, en subventionnant les missions d'éducation permanente de façon structurelle (le secteur est régi actuellement par le Décret de 2003). Il s'agit, à coup sûr, d'un soutien important à l'existence de corps intermédiaires vivaces dans notre société. En clin d'œil, rappelons que la présente étude est précisément permise par ce soutien...

Le lobbying : bien que le terme soit connoté négativement dans la société civile, le lobbying fait intégralement partie des fonctions que remplissent les corps intermédiaires. Comme nous l'avons évoqué à la fin du 1^{er} chapitre, c'est même probablement la garantie que les décisions politiques ne soient pas prises contre l'intérêt des personnes et groupes concernés par ces décisions. Le problème n'est pas tant le lobbying lui-même que la façon (non transparente) dont il s'exerce et l'équilibre des acteurs en présence, qui penche outrageusement en faveur des gros groupes industriels et/ou multinationaux.

2.7. Application pratique

Pour illustrer le propos, appliquons cette grille à un exemple pratique, le nôtre : le mouvement des Équipes Populaires.

FONCTIONS	EXEMPLES AUX ÉQUIPES POPULAIRES
L'expertise du vécu	Lorsque les Équipes Populaires participent à des groupes de travail sur le logement, sur l'énergie, sur la sécurité sociale, lorsqu'elles produisent des notes ou analyses, c'est évidemment en prenant appui sur les témoignages et expériences qui émergent de nos quelque 150 groupes locaux...
La vie collective	Ces groupes locaux, justement, sont avant tout des espaces de rencontre, d'échange, de débat, de partage. On y vit des désaccords, des actions communes, des temps plus festifs... Les statuts de notre mouvement s'ouvrent d'ailleurs sur cette phrase : « L'essentiel, c'est le groupe ! ».
La structuration de la société	Certains militants sont des compagnons de longue route des Équipes Populaires... Ils les ont rejointes après être passés par la JOC, en parallèle souvent avec un engagement syndical. D'autres se sont engagés au croisement avec un projet en particulier, mené en partenariat. Notre mouvement est donc « situé » dans la société, il est un des nombreux cadres dans lesquels des parcours individuels peuvent s'inscrire.
La protection des personnes	Un exemple très concret : la régionale bruxelloise des Équipes qui organise une grève des loyers abusifs se situe clairement dans une optique de défense des locataires victimes de ces situations.
La mise en forme du conflit	Les trajectoires d'éducation permanente dans laquelle s'inscrivent les groupes locaux partent de la parole et du vécu des personnes. Progressivement (et d'ailleurs pas systématiquement), ces paroles mises ensemble peuvent mener à identifier des formes de domination. Ensuite (et pas systématiquement non plus), ces dominations peuvent être combattues par des actions collectives, menées en propre ou avec d'autres.
La participation au pouvoir	Cet aspect est moins présent (en tant que gestion effective d'affaires publiques) dans un mouvement d'éducation permanente comme le nôtre. Notons tout de même que les Équipes Populaires font partie du MOC et de nombreuses plateformes (<i>Journée sans crédit</i>) ou réseaux (<i>Réseau Justice Fiscale, RWDH et RBDH</i> - les rassemblements bruxellois et wallon pour le droit à l'habitat) qui, dans les faits, pèsent sur le débat public et ont contribué (ou contribueront) à faire évoluer les lois.
Le contre-pouvoir	Par leur inscription dans le Mouvement Ouvrier Chrétien, les Équipes Populaires sont liées à un pilier qui est, à la fois, dans la participation historique au pouvoir (cogestion de la sécurité sociale, liens avec les partis politiques), et un levier de contre-pouvoir. Par ailleurs, à l'échelle locale, de nombreux groupes sont attentifs à la vie politique communale (veille politique, revendications et interpellations...).
L'éducation permanente et la culture politique	C'est le cœur de notre action, la raison d'être même de notre mouvement, qui rassemble plus de 150 groupes de citoyens engagés dans des démarches d'éducation populaire.
Le lobbying	Moins visible, on peut considérer que cette fonction fait quand même pleinement partie de nos missions. En matière de droit au logement et à l'énergie, notre mouvement possède une expertise et participe à des réseaux qui sont (souvent) écoutés, au minimum consultés par le monde politique régional.



Conclusion : les corps intermédiaires ou la compétence collective du conflit

Nous avons donc consacré une étude entière à explorer cette expression datée... Au bout du compte, ne peut-on pas dire qu'elle exprime, mieux qu'aucune autre, la façon dont peut « prendre corps » la vie politique ? Ne désigne-t-elle pas à merveille l'espace entre un pouvoir central et des individus, cet espace qui serait « immense et vide », selon Tocqueville, dans une société sans corps intermédiaires ?

L'ensemble des fonctions que peuvent remplir les corps intermédiaires correspond, au fond, à une échelle de vitalité de la démocratie. Nous utilisons ce terme en écho au diagnostic que pose Miguel Benasayag sur notre époque : il parle en effet, non pas de « dépolitisation », mais bien de « dévitalisation » du tissu social, dans le sens où l'individu se pense comme séparé, autonome, et où le politique se conçoit comme la somme des voix de petits « moi » individuels. À sa suite, nous avons au contraire plaidé pour une vision organique de la société et du politique : c'est par l'agencement de la réalité en « situations » dynamiques, dont les individus font partie comme les vagues appartiennent à la mer, que les conflits prennent forme. Si elle est réduite à un dispositif abstrait (des individus qui votent et des résultats chiffrés à traduire en gouvernement), la démocratie se vide, se dévitalise. À cette vision creuse, nous opposons la conception d'une démocratie comme « compétence du conflit » en quelque sorte, pour reprendre un jargon à la mode. Mais il s'agit d'une compétence collective : un ensemble de pratiques, de liens, d'idées, de pouvoirs et de contre-pouvoirs, de puissances d'agir à canaliser sous forme de conflits, qui structurent la société. Les corps intermédiaires sont les formes sociales que prennent ces pratiques, ces liens, ces idées.

Corps. Organique. Vitalité. Par la magie de la métaphore, on se rend compte que les termes utilisés dessinent une cohérence. Mais cette figure de la démocratie comme irrigation de l'espace sociopolitique par des organisations collectives est, comme toute vie, fragile. Nous le précisons en introduction : l'idée de cette étude vient d'une prise de conscience que les corps intermédiaires sont attaqués de front

et que cela se produit, à notre plus grand désarroi, dans une relative indifférence, voire avec le soutien d'une partie de l'opinion publique.

Davantage même qu'à l'indifférence, le climat est même à la défiance généralisée. Les corps intermédiaires les plus installés dans le paysage politique n'échappent pas à la perte de confiance de la population envers la plupart des grandes institutions (partis, médias, syndicats...). On assiste à un retour en force des populismes, surfant sur cette lame de fond, cherchant à cristalliser la colère, quitte à inventer un « peuple » imaginaire, simplifié. Paradoxalement, ce climat est aussi favorable à un néolibéralisme décomplexé, tout aussi illusoire dans ses fondements individualistes. D'un côté, on s'invente un « peuple », une globalité abstraite, de l'autre on fantasme sur l'individu, entité soi-disant libre et autonome. Deux abstractions s'affrontent et s'alimentent. Si l'espace-tampon du conflit démocratique est déserté au profit de visions simplistes dans une logique binaire et abstraite (« peuple » vs « élites » néolibérales), alors c'est précisément l'affrontement qui advient. Les corps intermédiaires sont au contraire une incarnation (dans le réel : des gens et des structures). Ils ont fait leurs preuves entre ces deux niveaux d'abstraction. Pour autant, bien sûr, qu'un maximum des fonctions vitales que nous leur avons attribuées demeurent actives.

Avec l'affaiblissement des corps intermédiaires, quelque chose se perd que nous pensons essentiel et que nous voulons sauver. Ne s'agirait-il pas, précisément, de cette complexité qui est la matière même de la réalité, de cette conflictualité constitutive de l'être humain et du social, et qu'on trahit chaque fois qu'on cherche à la caricaturer en affrontement ?

Par quoi commencer une reconquête de cet espace intermédiaire ? Sur quel aspect insister, parmi toutes les fonctions identifiées ? Si, en y regardant bien, on pourrait considérer qu'elles sont toutes primordiales à la vitalité démocratique, nous identifions tout de même un défi particulier en ce qui concerne ce que nous avons appelé la « vie collective », l'expérience du collectif. Il nous semble d'ailleurs que cette fonction est un socle sur lequel s'appuient naturellement les autres fonctions. Sans vie collective, comment, en effet, rassembler les vécus, faire groupe, faire mouvement et donc, quelque part, faire corps politiquement ? Comment exercer un contre-pouvoir, ou participer au pouvoir, comment faire du lobbying si on ne peut s'appuyer sur un socle collectif ?

Dans nos tentatives pour redynamiser et défendre les corps intermédiaires actuels, ou pour en constituer de nouveaux, pour connecter aussi, entre elles, les organisations dont nous héritons et celles qui émergent, l'enjeu essentiel est sans doute celui de rendre abondamment possible l'expérience de la vie collective et de tout ce qu'elle implique. Les conditions de possibilité de cette vie collective ne devraient-elles pas primer sur toute autre considération, quand nous cherchons à redéfinir les orientations, les stratégies, les pratiques ou les statuts de nos organisations ? C'est évidemment un chantier compliqué, car l'expérience de la vie collective ne se décrète pas. On peut regretter qu'elle soit moins évidente

qu'autrefois, mais revenir en arrière est impossible. Il est vain de chercher à imiter artificiellement ou à maintenir sous perfusion les types d'engagement et de structures des belles décennies militantes qui ont fait florès durant les trente glorieuses. Les modalités du collectif ne peuvent que s'appuyer sur les réalités propres de notre époque... qui est assurément plus individualiste. Nous n'avons pas d'autre choix que de nous inscrire dans cette situation, qu'habiter ce paradoxe, cette tension.

La fonction de « mise en forme du conflit » est également centrale et peut sans doute nous y aider. C'est le noyau de la démocratie, de la vie politique. Elle est intimement liée à la vie collective, comme la poule et l'œuf, au point de ne pas savoir si c'est le collectif qui « moule » le conflit, ou si ce sont les conflits qui font émerger des collectifs. Prenons un exemple : quand des gens se coalisent pour défendre ensemble une alimentation sans OGM, ils instituent à la fois du collectif et du conflit. Si aucun collectif anti-OGM ne s'était mis en place, il n'y aurait pas eu conflit. Et si les OGM n'étaient pas porteurs de conflictualité, il n'y aurait pas eu de collectifs... De façon évidente, conflit et collectif prennent forme mutuellement.

Comme nous l'avons signalé, l'espace intermédiaire entre les individus et le pouvoir est tel qu'il sera toujours forcément occupé. Mais tout l'enjeu est de travailler à ce que les groupes et les structures qui occupent cet espace demeurent des corps intermédiaires au sens plein du terme : associatifs, librement constitués, démocratiques, pluriels. Le contexte n'est pas évident. La culture de l'époque laisse penser que les experts « savent » et qu'il suffit aux individus de faire des choix rationnels, pragmatiques. En outre, de nouveaux enjeux bouleversent les équilibres et servent de prétexte à balayer, à ringardiser les corps intermédiaires. Sans nier les nécessaires évolutions, les éventuelles reconfigurations qui s'imposent aux organisations collectives face à ces nouveaux enjeux, nous espérons avoir pu montrer qu'au niveau de l'architecture de la démocratie, les corps intermédiaires sont des organes fonctionnels vitaux. L'expression est désuète ? Ce n'est pas une fatalité. Les mots et les concepts ne s'usent que si on ne les entretient pas.



Bibliographie

Cette bibliographie ne reprend pas l'intégralité des références consultées, mais uniquement les principaux livres et articles qui ont servi de support à nos réflexions. Toutes les autres références sont reprises en notes de bas de page.

Articles

« Les corps intermédiaires : facteurs de liberté ou de contrôle social ? », Débat de printemps organisé les 18 et 19 mai 2004 par la Maison franco-japonaise, compte-rendu par Bernard Thomann.

Miguel Benasayag, « Emmerder tous ceux qui vous emmerdent ! », interview dans *Article11*, 10 septembre 2009. www.article11.info

Dominique Casajus, « Montesquieu, Tocqueville, Durkheim : variations autour d'une typologie » dans *L'Homme*, 1996, tome 36 n° 140, pp. 7-24.

Alain Chatriot et Claire Lemerrier, « Les corps intermédiaires » dans Vincent Duclert et Christophe Prochasson (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Flammarion, 2002, pp. 691-698. <https://hal.archives-ouvertes.fr/>

Jacques Defourny, « Histoire et actualité du fait associatif. Quelques repères ». Introduction à l'ouvrage *Vie associative et fonctions collectives*, CIFOP, Charleroi, 1992.

Clotilde Druelle-Korn, « Diktat des « corps intermédiaires » ? » dans *Le Monde*, le 19 mars 2012.

Pierre Rosanvallon, « Les corps intermédiaires et la question du jacobinisme » dans la revue *Constructif, Les corps intermédiaires en perspective*, n°30, Novembre 2011.

Pierre Rosanvallon, *Histoire moderne et contemporaine du politique, Cours au Collège de France*, résumé : « Les corps intermédiaires dans la démocratie », 2002-2003. http://www.college-de-france.fr/media/pierre-rosanvallon/UPL28739_UPL25235_prosanvallon.pdf

Gaétan Supertino, « Qui sont ces corps intermédiaires que déteste Sarkozy ? », *L'Express*, 21/02/2012.

Livres

Armand Collin, *Les corps intermédiaires en France. Concept(s), généalogie et échelles* (collectif), 2016. <https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2016-1-page-5.htm#re63no63>

Miguel Benasayag, *Éloge du conflit*, La découverte/Poche, 2007

Miguel Benasayag, *Le mythe de l'individu*, La découverte, 2008

Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable*, Gallimard, 1998

Benjamin Sourice, *Plaidoyer pour un contre-lobbying citoyen*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2014. Ouvrage disponible en ligne sur le site des Éditions Charles Léopold Mayer : http://docs.eclm.fr/pdf_livre/365PlaidoyerPourUnContreLobbyingCitoyen.pdf



Sommaire

Introduction	3
1. Les corps intermédiaires, une notion à définir	7
1.1. Première approche	7
1.2. La « nébuleuse » des corps intermédiaires	9
1.3. Les corps intermédiaires contre la République (française) ?	10
1.4. Petite « archéologie » des corps intermédiaires	12
1.4.1. Au 18 ^e siècle...	
1.4.2. Au 19 ^e siècle...	
1.4.3. Au 20 ^e siècle...	
1.5. Les notions proches	16
1.5.1. L'associatif et les associations	
1.5.2. La société civile (organisée)	
1.5.3. Le principe de subsidiarité	
1.5.4. Les lobbies	
1.6. Notre définition	20
2. Les corps intermédiaires, indispensables à la démocratie	23
2.1. Que se passe-t-il dans une société sans corps intermédiaires ?	23
2.2. Le mythe de l'individu	25
2.2.1. Une vision néolibérale dominante : la démocratie « creuse »	
2.2.2. L'illusion de l'individu	
2.3. Le pouvoir d'agir d'un peuple (introuvable)	27
2.3.1. Une vision organique de la société	
2.3.2. L'ancrage des corps intermédiaires dans des conflits et situations	
2.4. Contre-exemple : le référendum	29
2.5. Un exemple édifiant : la révolution tunisienne	30
2.6. Les fonctions des corps intermédiaires	32
2.7. Application pratique	35
Conclusion : les corps intermédiaires ou la compétence collective du conflit	37
Bibliographie	41

